



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires

Bourg en Bresse, le 27 juillet 2017

Service Protection et Gestion de l'Environnement

Unité Gestion de l'Eau

Relevé de décisions de la réunion du comité départemental de vigilance sécheresse du mardi 25 juillet 2017

Présents :

- M. COCHET Arnaud, préfet de l'Ain
- M. KERDONCUF, directeur de cabinet à la préfecture de l'Ain
- Mme LEGE Ninon, directrice adjointe de la DDT de l'Ain
- M. VERTHUY Stéphane, adjoint au chef du SPGE de la DDT01
- M. FLOCHON Jean-Yves, vice-président du conseil départemental de l'Ain et de l'association des maires de l'Ain
- M. LIMANDAS Gilbert, président de la chambre d'agriculture de l'Ain
- M. JOUX Michel, président de la FRSEA
- M. MARTIN Daniel représentant la chambre d'agriculture
- M. RAPHANEL Gérard, président de l'ASIA
- M. RICHARD Gaétan représentant les Jeunes Agriculteurs
- M. MARTIN Jérôme représentant la FDSEA
- Mme LAURENT Justine représentant la FDSEA
- M. DULUYE Jean-Michel de la confédération paysanne
- M. PAYET-PIGEON Jean-Luc représentant le syndicat des Étangs de la Dombes
- M. BIJON Cédric représentant la FNPHP
- Mme RUFFIN Nicole représentant l'association des amis des moulins
- M. DUTRIEZ Claude, secrétaire de la fédération de pêche de l'Ain
- M. FAVIER Jean-Louis, président du syndicat de la Reyssouze
- M. SICARD Alain, président du syndicat de la Basse Vallée de l'Ain
- M. LHERMITTE Benjamin représentant la CCI de l'Ain
- M. SELLIER Jean-Marc, représentant le SDIS 01
- M. BULLE Benjamin, représentant le conseil départemental de l'Ain
- M. THOMAZET Fabien, représentant la chambre d'agriculture – ASIA
- M. BERNARD Sylvain, représentant la chambre d'agriculture de l'Ain – APPED
- M. BORNET Aurélien, directeur de la fédération de pêche de l'Ain
- Mme GEORGET Cécile, représentant la CCPG
- M. CHEVALIER Jérémy, représentant le syndicat de la Chalaronne
- M. DUPLAN Alain, représentant le syndicat de la Basse Vallée de l'Ain
- M. BERRIER Axel, stagiaire au syndicat de la Basse Vallée de l'Ain
- M. TESTA Jérémy, représentant le SIDPC à la préfecture de l'Ain
- M. MARZIN Patrick, directeur de l'unité départementale de la DREAL
- Mme CHEVALIER Marie-Laure de la DDPP01
- Mme EYMARD Sylvie, représentant l'ARS DD01
- M. ROMIEUX, représentant l'AFB
- M. BOZONNET François de l'unité modernisation des bâtiments agricoles au SAF de la DDT 01
- Mme CROUZIER Myriam de l'unité gestion de l'eau au SPGE de la DDT 01

INTRODUCTION

M. le préfet ouvre la séance et précise que :

- l'hiver et le printemps ont été incontestablement très secs. Ils n'ont pas permis la recharge des nappes phréatiques. Le début de l'été connaît une pluviométrie largement déficitaire et des températures élevées avec deux épisodes de canicule dans le département.
- le mois de juillet s'avère tout aussi chaud et sec malgré quelques orages ponctuels et violents. La pluie qui s'est installée sur le département depuis ce week-end ne permettra pas de redresser la situation hydrologique.
- la situation de sécheresse actuelle accroît le risque de feux de forêt ; ainsi, deux incendies importants ont nécessité l'intervention de bombardiers d'eau. L'interdiction d'accès aux massifs n'est pas prévue, mais les services seront vigilants vis-à-vis des infractions liées à l'utilisation de feux ou de barbecues.
- la situation est délicate en Dombes où de nombreuses vidanges d'étangs ont déjà dû être effectuées pour limiter les pertes piscicoles. Cela démontre la vulnérabilité au regard du changement climatique, de cet écosystème qui avait déjà connu une telle situation en 2015. Le ministre de l'agriculture vient tout juste de reconnaître au titre des calamités agricoles les pertes subies en 2015 par les pisciculteurs.
- une nouvelle période chaude et sèche est annoncée en fin de semaine. Cette aggravation de la situation est susceptible de mettre en péril les milieux aquatiques et la ressource en eau potable.
- 73 départements ont déjà pris des mesures de restriction des usages de l'eau, poussant le ministre de la transition écologique et solidaire à annoncer un prochain plan de gestion de la ressource en eau.

PRÉSENTATION DE LA SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE, HYDROLOGIQUE ET HYDROGÉOLOGIQUE

1. Situation météorologique

- Depuis le 1er mars, le cumul des précipitations est déficitaire sur le département, avec quelques différences selon les secteurs.
- Les températures moyennes sont supérieures à la normale sur l'ensemble du département. En ce début d'été, la température moyenne est supérieure à la normale de 2,5 °C en moyenne, voire 3 °C sur la plaine de l'Ain.
- L'indice d'humidité des sols se situe au niveau des 10 % de cas les plus rares, avec deux noyaux plus secs : la plaine de l'Ain et la Bresse.
- Les prévisions météorologiques annoncent une nouvelle hausse des températures à partir du vendredi 28 juillet (32 à 33 °C).

2. Situation hydrologique

Constat et propositions de classification :

- bassin de gestion « Bresse » = **alerte**
- bassin de gestion « Dombes » = **alerte renforcée**
- bassin de gestion « Bugey » = **vigilance**

- bassin de gestion « Haut-Rhône » = **alerte renforcée**

Focus sur la rivière d'Ain : 6 réunions de la cellule d'alerte depuis juin 2017. Une situation de vigilance sur l'ensemble des paramètres et d'alerte pour les niveaux piézométriques.

Focus sur les étangs de la Dombes : une situation catastrophique sur les étangs de la Dombes qui nécessite de nombreuses vidanges d'étangs pour récupérer le poisson par manque d'eau ; et qui se traduit par une forte mortalité constatée.

3. Situation hydrogéologique

- bassin de gestion « Dombes-Certines » : **vigilance**
- bassin de gestion « Plaine de l'Ain » : **alerte**
- bassin de gestion « Pays de Gex » : Une situation très critique qui se traduit par une augmentation des achats d'eau en Suisse (4 400 m³/j) depuis le 1^{er} juin 2017 : **crise**.

Rappel des mesures de restriction imposées selon le niveau de classification et par type de masses d'eau.

DISCUSSIONS

- Mme Georget (CCPG) témoigne sur la situation du Pays de Gex où les masses d'eaux souterraines commencent à se stabiliser au niveau critique grâce aux achats d'eau en Suisse qui ont augmenté. Malgré ces dispositions, le captage de Pré Bataillard continue de diminuer sous le seuil critique. Il en est de même pour les sources qui présentent des débits d'étiage sévères et ne permettent plus, pour beaucoup d'entre elles, d'assurer l'alimentation en eau potable. Concernant les eaux superficielles, une seule station enregistre les débits sur le Pays de Gex ce qui ne reflète pas la situation de l'ensemble du territoire. Beaucoup de cours d'eau sont en assec majeur sur des linéaires plus importants qu'à la normale. La situation est assez dramatique pour la vie aquatique.
- M. Duplan (SBVA) apporte des éléments quant à la rivière d'Ain. Sur 7 piézomètres, 5 sont sous le niveau minimal relevé en 2015. 30 % des affluents de la rivière d'Ain observés présentent une sécheresse intégrale et la majorité des affluents présente des débits très bas.
- M. Chevalier (SRTC) précise que les débits de la Chalaronne sont extrêmement faibles. La situation est également inquiétante pour la Calonne, affluent de la Saône.
- M. Favier (Reyssouze) indique que le débit de la Reyssouze est très faible et repose sur les apports des STEU. Ainsi, depuis le 13 juillet, le rejet de la STEU de Bourg en Bresse représente environ 50 % du débit de la Reyssouze en aval de Bourg en Bresse. Aucune mortalité piscicole n'a été constatée à ce jour mais la situation est très inquiétante.
- M. Romieux (AFB) informe l'assemblée du fait que 9 stations « ONDE » sur 32 sont en assec. Le département de l'Ain a un des indices ONDE les plus faibles de la région. Les débits sont extrêmement bas, de même que les plans d'eau ; ainsi, le lac de Sylans n'a jamais été aussi bas depuis 40 ans.
- M. Bornet (Fédération de pêche) signale que les pêches de sauvetage ont deux mois d'avance.
- M. Bernard (APPED et syndicat des étangs) rappelle que le niveau des étangs est extrêmement bas (baisse de niveau de 8 cm du 8 au 13 juillet malgré les orages). Les poissons sont en souffrance en raison des problèmes d'oxygénation et de prédation notamment.
- M. Payet-Pigeon (APPED et syndicat des étangs) confirme que 10 % des étangs ont déjà été pêchés pour sauver le poisson. Les sociétés qui collectent le poisson prévoient d'ores et déjà une perte de 30 % de la production.

- M. Limandas (CA 01) remercie les services de l'État pour l'instruction du dossier calamités agricoles de 2015 concernant la pisciculture en Dombes. Un nouveau dossier sera déposé pour 2017 qui sera une année très difficile pour la filière. La situation est préoccupante et même dramatique pour la pisciculture qui souffre du déficit d'eau et de la prédation des oiseaux piscivores (cormorans mais aussi maintenant les cigognes). Malgré une aide importante du conseil départemental pour le soutien de la filière, on assiste à un vrai problème de pérennité de la pisciculture qui est la pierre angulaire de la Dombes et qui soutient la biodiversité, le tourisme...
- M. Martin (CA 01 et Irrigants de France) précise que l'irrigation a permis de sauver les cultures d'automne (rendement et qualité exceptionnelles). Concernant les cultures d'été, la floraison du maïs a été précoce et aujourd'hui, les plantes ont 10 à 15 jours d'avance. On arrive maintenant en fin de floraison, ce qui se traduit par une pression moins importante. Les sojas et les pois sont aussi avancés mais un peu moins que le maïs. Le tournesol arrive à la floraison. Il faut maintenir la capacité d'irriguer pendant encore 2 à 3 semaines.
- M. Limandas (CA 01) demande que la situation de la Veyle soit nuancée de celle de la Chalaronne, car ce cours d'eau présente des débits moins critiques. De plus, la Veyle amont se situe en situation de crise alors qu'il n'y a pas de pompage agricole en amont de la station de mesure. En effet, les pompes agricoles se situent en aval et la station de mesure aval présente une situation de vigilance. Au regard de l'arrêté-cadre sécheresse, ces 2 cours d'eau se trouvent dans le même bassin de gestion eaux superficielles : il n'est pas possible de prendre des mesures différenciées. Il est rappelé que les mesures de débit en étiage sont peu fiables surtout sur les stations amont présentant de faibles débits.
- M. Joux (FRSEA) constate que la situation de la ressource en eau en étiage devient au fil des années de plus en plus problématique et souhaiterait qu'un travail collectif soit engagé pour trouver des solutions pérennes (ex. retenues collinaires...). Une réunion sur ce thème est organisée à l'automne par le préfet de région. Pour cette saison, il souhaite que les agriculteurs puissent encore irriguer quelque temps, mais est favorable à trouver des compromis avec les autres usages de l'eau.
- Mme Georget précise que la CCPG est toujours en attente des autorisations réglementaires (DUP) pour la mise en service de nouvelles ressources en eau potable sur le territoire de la CCPG. Mme Eymard (ARS) indique que les procédures sont en cours et avancent : le rapport de l'hydrogéologue agréé vient d'être reçu.

DÉCISIONS

M. le préfet a bien noté la situation extrêmement critique qui nécessite la prise de mesures. Au vu des débats, il décide de prendre les dispositions suivantes :

Eaux superficielles et leurs nappes d'accompagnement

Bassins de gestion	Niveau de seuil
Bresse	Alerte
Dombes	Alerte
Bugey	Vigilance
Haut Rhône	Alerte renforcée

Eaux souterraines

Bassins de gestion	Niveau de seuil
Dombes – Certines	Vigilance
Plaine de l'Ain	Alerte
Pays de Gex	Crise

Ces dispositions seront applicables en début de semaine prochaine à moins que les précipitations en cours ne soient conséquentes.

Le préfet



Arnaud COCHET